

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2183-2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, greffier de la susdite Ville :

QUE lors de la séance du 12 juillet 2021, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2183-2021 modifiant le règlement 2111-2018 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire.*

QUE ce règlement peut être consulté aux Services administratifs de la Ville situés au numéro 370, rue de la Visitation, aux heures normales d'ouverture de l'hôtel de ville.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 13 juillet 2021.

(signé)

**Me David Cousineau, Lib, MBA
Avocat-Greffier**